

CANADA,  
Territoires du Nord-Ouest. }  
Savoir :

Je, soussigné, Augustin Foy, dans les Territoires du Nord-Ouest, écuyer, notaire public, duement nommé par commission royale, certifie que j'ai comparé la copie écrite d'une convention à l'original écrit maintenant produit devant moi, marqué "Convention A", et que la copie ci-incluse est une vraie copie du dit original.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau d'office à Régina, dans des Territoires du Nord-Ouest, ce 18 avril, en l'an de Notre-Seigneur 1884.

AUGUSTIN FOY,

*Notaire public dans et pour les Territoires du Nord-Ouest.*

Copie certifiée d'une convention entre Sa Majesté la Reine et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, quant à la manière de disposer des emplacements de ville de Régina, de la Mâchoire de l'Original, de Qu'Appelle et de Virden.

MACDONALD, "PPER et FOY, Régina.

Daté ce 29 octobre 1883.